



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU  
**Genevois**

# PROJET D'ETABLISSEMENT DES CRECHES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

Validité : du 1<sup>er</sup> février 2023 au 31 janvier 2028  
Décision n° 2023-15



# SOMMAIRE

<b>Le préambule</b>	<b>page 2</b>
<b>1- La présentation du gestionnaire et des crèches</b>	<b>page 3</b>
<b>1.1 L'identification du gestionnaire</b>	
<b>1.2 Les coordonnées des crèches</b>	
<b>2- Le projet d'accueil</b>	<b>page 4</b>
<b>2.1 Les prestations d'accueil proposées</b>	
a. Les périodes d'ouverture et de fermeture	
b. Le déroulé de la période d'adaptation/familiarisation	
c. Le déroulé d'une journée-type	
<b>2.2 Les compétences professionnelles mobilisées et l'organisation du personnel</b>	<b>page 5</b>
a. Le descriptif des équipes	<b>page 5</b>
b. L'organisation des temps de professionnalisation et actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles et de formation	<b>page 6</b>
c. L'intégration des apprentis et le suivi des stagiaires	<b>page 6</b>
d. Le recours à des intervenants extérieurs	
<b>3- Le projet éducatif</b>	<b>page 7</b>
La charte nationale pour l'accueil du jeune enfant	<b>page 8</b>
La charte nationale de la laïcité	<b>page 9</b>
<b>3.1 Les valeurs communes</b>	<b>page 10</b>
<b>3.2 Les grands principes communs sur les points clés de l'accompagnement du jeune enfant</b>	
a. Le respect	<b>page 11</b>
b. L'autonomie	<b>page 11</b>
c. L'acquisition de la propreté	<b>page 12</b>
d. Les temps d'activités et de jeu libre	<b>page 12</b>
e. Les temps de transition et les repères	<b>page 14</b>
f. Les soins corporels	<b>page 14</b>
g. Les repas	<b>page 14</b>
h. Le sommeil	<b>page 15</b>
i. L'importance de l'objet transitionnel	<b>page 16</b>
j. La motricité libre	<b>page 16</b>
k. Les limites et les interdits	<b>page 17</b>
<b>4- Le projet social</b>	<b>page 19</b>
<b>4.1 Les caractéristiques du territoire d'implantation de la structure</b>	<b>page 19</b>
<b>4.2 L'intégration de la structure à son environnement et le maillage avec l'offre de service de ses partenaires</b>	<b>page 19</b>
<b>4.3 Les modalités de participation des familles</b>	<b>page 20</b>
<b>4.4 Les dispositions prises pour permettre à des familles rencontrant des situations particulières d'être accueillies dans la structure</b>	<b>page 21</b>
a. Les modalités pour faciliter l'accueil des enfants de familles en situation d'insertion sociale ou professionnelle	
b. Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique	
c. Les modalités d'accueil d'urgence	
<b>4.5 Les activités de la structure afin de l'inscrire dans une démarche en faveur du développement durable</b>	<b>page 21</b>
<b>Les modalités de suivi du projet d'établissement</b>	<b>page 23</b>
Annexe 1 : Un exemple de livret d'accueil pédagogique, celui de la crèche Pom d'Api	<b>page 24</b>

## Le préambule

Les personnes physiques ou morales qui assurent l'accueil du jeune enfant ont pour mission de :

- Veiller à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés ;
- Contribuer à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale ;
- Contribuer à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité ;
- Mettre en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques ;
- Favoriser la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle ainsi que les familles monoparentales ;
- Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces principes sont issus de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, prise par arrêté le 23 septembre 2021. Cette dernière devient opposable aux établissements d'accueil de jeunes enfants à compter de janvier 2023.

Le code de la santé publique prévoit en effet que les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement décrivant les modalités de fonctionnement qui en garantissent l'adhésion et qui comprend a minima les éléments suivants :

- Un projet d'accueil qui décline les actions mises en œuvre pour répondre aux besoins des enfants, familles et équipe encadrante.
- Un projet éducatif qui décrit les valeurs et engagements de l'équipe,
- Un projet social qui décrit les caractéristiques de l'environnement sur lequel est implanté la structure.

# 1. La présentation du gestionnaire et des crèches

## 1.1 L'identification du gestionnaire :

- Nom de la structure gestionnaire : Communauté de Communes du Genevois
- SIRET : 247 400 690 00019
- Statuts : Intercommunalité EPCI
- Adresse : 38 Rue Georges de Mestral- Archparc- Bâtiment Athéna - 74160 Archamps
- Téléphone : 04.50.95.91.40
- Mail : petite-enfance@cc-genevois.fr

## 1.2 Les coordonnées des crèches

CRECHES	Multi-accueil A Petits Pas	Multi-accueil La Tribu des Ptits Malins	Multi-accueil Au Pays des Ptits Pious	Multi-accueil Pom de Reinette	Multi-accueil Pom d'Api	Micro crèche Petit à Petit	Micro crèche Prés'iloups	Micro crèche Les Oursons
ADRESSE	80 chemin Neuf 74160 NEYDENS	51, rue de la Gare 74520 VALLEIRY	Immeuble les Ca- pucines 157, rue des Prés Bois 74580 VIRY	MIEF 3 rue du Jura 74 160 St-Julien-en-Genevois		Résidence Chabloux Chemin de Chabloux 74 160 St-Ju- lien-en-Ge- nevois	200, route de l'Epinette 74160 PRE- SILLY	70 Route du Chef-Lieu 74520 SAVIGNY
N°SIRET	24740069000167	24740069000159	24740069000142	24740069000126	24740069000118	24740069000134	24740069000183	24740069000191
TYPE	Grande crèche	Grande crèche	Petite crèche	Grande crèche	Grande crèche	Micro- Crèche	Micro-Crèche	Micro-Crèche
Mail	croy@cc-gene- vois.fr	afalleta@cc-gene- vois.fr	lbarrucand@cc-ge- nevois.fr	kshohier@cc- genevois.fr	lleonard@cc- genevois.fr	sbarbarot@cc-genevois.fr		
Téléphone	04.50.49.48.40	04.50.92.34.18	04.50.04.76.84	04.50.83.88.80	04 50 04 05 01	04.50.49.37.81	04.50.04.13.44	04.50.64.14.31
							06 73 53 51 59	

Toutes nos crèches pratiquent les accueils régulier, occasionnel et d'urgence dans la mesure du possible.

## 2 – Le Projet d'accueil

### 2.1 Les prestations d'accueil proposées

#### a. Les périodes d'ouverture et de fermeture

CRECHES	Multi-accueil A Petits Pas	Multi-accueil La Tribu des Ptits Malins	Multi-accueil Au Pays des Ptits Pious	Multi-accueil Pom de Reinette	Multi- accueil Pom d'Api	Micro crèche Petit à Petit	Micro crèche Prési'lou ps	Micro crèche Les Ours
AGREMENT	45 enfants	46 enfants	24 enfants	46 enfants	46 enfants	9 enfants	10 enfants	10 enfants
JOURS ET HORAIRE D'OUVER- TURE	de 7H30 à 18H30 du lundi au vendredi		de 7H30 à 18H00 du lundi au vendredi	de 7H30 à 18H30 du lundi au vendredi		de 8H00 à 18H00 du lundi au ven- dredi	de 7H30 à 18H30 du lundi au vendredi	
FERMETURE	Les week-ends, les jours fériés français, 7 semaines de vacances (1 en hiver, 1 au printemps, 3 l'été, 2 à Noël), 3 journées pédagogiques							

#### b. Le déroulé de la période dite d'adaptation ou de familiarisation

L'adaptation/familiarisation est un temps nécessaire pour permettre à l'enfant d'accepter la séparation et d'intégrer le nouveau cadre de vie qu'il découvre. C'est aussi un temps dont l'équipe a besoin pour apprendre à connaître l'enfant.

Elle se déroule au début de l'accueil de l'enfant, après la constitution du dossier administratif. Pour le confort de l'enfant, de sa famille et de l'équipe, cette période est progressive. Les parents doivent donc être disponibles pour garder leur enfant sur toute sa durée. Lors de la première rencontre (temps gratuit d'environ 1 h) entre les parents, l'enfant et l'équipe, les habitudes de vie (sommeil, alimentation, jeux, etc.) de l'enfant sont abordées ainsi que tous les éléments d'information nécessaires à une prise en charge de qualité. La famille visite alors la structure et rencontre le personnel.

En accueil régulier comme en accueil occasionnel, la période d'adaptation/familiarisation se déroule idéalement sur deux semaines. Des créneaux sont établis avec les parents en fonction de l'enfant.

#### c. Le déroulé d'une journée type

L'organisation d'une journée peut différer d'une structure à une autre en fonction de l'équipe, des locaux, de l'environnement, etc.

Il y a cependant des moments-clés communs à toutes nos crèches :

- Accueil des enfants et des parents
- Temps dédiés aux activités du matin : ateliers, activités libres ou guidées, éveil culturel...
- Repas
- Temps de repos
- Temps dédiés aux activités : ateliers, activités libres ou guidées, éveil culturel...
- Goûter – collation
- Temps et espaces dédiés aux activités de l'après-midi
- Départ des enfants et transmissions avec les familles

### 2.2 Les compétences professionnelles mobilisées et l'organisation du personnel

## a. Le descriptif des équipes

<b>CRECHES</b>	Multi-accueil A Petits Pas	Multi-accueil La Tribu des Ptits Malins	Multi-accueil Au Pays des Ptits Pious	Multi-accueil Pom de Reinette	Multi-accueil Pom d'Api	Micro crèche Petit à Petit	Micro crèche Présiloups	Micro crèche Les Oursons
<b>DIRECTION</b>	Infirmière Puéricultrice	Infirmière	Educatrice de Jeune Enfant	Infirmière	Infirmière	Infirmière puéricultrice		
<b>DIR.AD- JOINTE</b>	Educatrice de Jeune Enfant	Educatrice de Jeune Enfant	Infirmière	Educatrice de Jeune Enfant	Educatrice de Jeune Enfant	Une référente Auxiliaire de puériculture par micro-crèche		
<b>CONTINUITÉ DE DIREC- TION</b>	La Continuité de direction est assurée en l'absence de la directrice et de son adjointe par l'Educatrice de Jeune Enfant du terrain ou en son absence par une Auxiliaire de Puériculture clairement identifiée							
<b>PERSONNEL ENCADRANT</b>	1 Educatrice de Jeune En- fant 11 Auxiliaires de Puéricul- ture ou Ac- compagnants Educatifs Pe- tite Enfance	1 Educatrice de Jeune Enfant 11 Auxiliaires de Puériculture ou Accompagnants Educatifs Petite Enfance	7 Auxiliaires de puériculture ou Accompa- gnants Educa- tifs Petite En- fance	1 Educatrice de Jeune Enfant 11 Auxiliaires de Puériculture ou Accompa- gnants Educa- tifs Petite En- fance	1 Educatrice de Jeune Enfant 11 Auxiliaires de Puériculture ou Accompa- gnants Educa- tifs Petite En- fance	1 Auxiliaire de Puéricul- ture 3 Accompa- gnants Edu- catifs Petite Enfance	1 Auxiliaire de Puéricul- ture 3 Accompa- gnants Edu- catifs Petite Enfance	1 Aux- liaire de Puéricul- ture 3 Accom- pagnants Educatifs Petite En- fance
<b>REFERENT SANTE ET ACCUEIL IN- CLUSIF</b>	Simon ALLARY Infirmier Puériculteur							
<b>PROFES- SIONNEL PA- RAMEDICAL</b>	Pour nos grandes crèches concernées, le temps infirmier est assumé par la directrice infirmière ou infirmière puéricultrice. Nous avons en effet fait le choix d'avoir un poste d'adjoint non obligatoire dans ces crèches, ce qui permet à la directrice de dégager les 30% de temps nécessaire au suivi infirmier.							
<b>INTERVE- NANTS EX- TERIEURS</b>	Yohan Fernando pour le coaching et l'analyse de pratiques Elodie Maitre, psychomotricienne Divers intervenants culturels (musique, art, etc.)							
<b>MEDECIN</b>	Dr LONGERET, qui travaille en complémentarité avec le référent santé et accueil inclusif							

## b. L'organisation des temps de professionnalisation et d'actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles et de formation (article R. 2324-37)

De nombreuses actions pédagogiques et éducatives sont organisées pour les professionnels du service petite enfance. Des interventions de psychologue, de psychomotricienne, de musiciens, ou encore de spécialistes lors de journées pédagogiques, permettent aux équipes d'approfondir leurs connaissances, d'accéder à la formation continue et de mener quotidiennement un travail de qualité et en constante évolution

Dans le but d'améliorer la pratique professionnelle des équipes des crèches et afin d'offrir une qualité d'accueil aux enfants et familles les fréquentant, la Communauté de Communes du Genevois met à disposition des équipes un coaching avec un intervenant extérieur afin de réaliser des analyses de pratiques et travailler sur la communication entre professionnels.

Les agents de la petite enfance bénéficient également de formations annuelles à titre individuel.

Plusieurs journées pédagogiques sont organisées chaque année afin de poursuivre la formation continue des agents petite enfance :

- une première au printemps, commune à toutes les crèches, sur une thématique identifiée selon les besoins des équipes et les projets de service
- une deuxième après la fermeture du mois d'août, dans un but de cohésion d'équipe (intégration des nouveaux agents) et d'aménagement de l'espace au sein des crèches
- et enfin une troisième à l'automne : une demi-journée sur les gestes de secours ou le risque incendie (en alternance une année sur deux) et une demi-journée sur une thématique spécifique différente pour chaque crèche en fonction du besoin de chaque équipe

### **c. L'intégration des apprentis et le suivi des stagiaires**

La CCG accueille des stagiaires au sein de ses crèches tout au long de l'année afin d'offrir à ces élèves en formation une possibilité de se former sur le terrain. La collectivité intègre également les étudiants en apprentissage dans un intérêt commun entre la formation et l'embauche à l'issue de la formation. Un tuteur est désigné en interne pour accompagner chaque stagiaire ou apprenti. Des bilans réguliers sont effectués.

### **d. Le recours à des intervenants extérieurs**

Divers intervenants peuvent être amenés à intervenir au sein des crèches du territoire que ce soit dans les domaines artistiques et culturels (musique, contes, danse, art, théâtre, etc.), ou comme soutien aux équipes dans l'accompagnement des enfants et des familles (psychomotricienne, psychologue, kinésithérapeute, etc.).

### 3- Le projet éducatif

Les objectifs du service petite enfance sont prioritairement de :

- répondre aux besoins des familles du territoire de la CCG en leur proposant une offre de garde adaptée à leurs besoins et équitablement répartie sur le territoire.
- permettre aux enfants de découvrir la vie en collectivité tout en respectant leur individualité, leur environnement familial et leurs valeurs.
- proposer des lieux d'accueil dans lesquels les enfants se sentent en sécurité physique et affective.
- favoriser les nouvelles expériences et permettre aux enfants de découvrir le monde qui les entoure.

Les équipes ont l'occasion d'échanger sur leurs pratiques professionnelles lors de réunions communes. Elles ont également la possibilité de découvrir le fonctionnement des autres structures du service si elles le souhaitent ou à l'occasion de remplacements de collègues. Des réunions d'échanges des pratiques ont permis de définir des valeurs propres au service petite enfance de la CCG.

Même si certains temps de la journée s'organisent différemment d'une crèche à une autre, les orientations pédagogiques sont les mêmes pour toutes les structures. Pour le service, il est important que chaque crèche, chaque équipe garde sa propre identité. Pour cela, la mise en œuvre de ce projet pédagogique se traduit différemment d'une structure à une autre.

Ce sont ces valeurs que va présenter le projet éducatif ci-dessous. Il sera ensuite complété, de façon individuelle pour chaque crèche par un livret d'accueil.



# CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

## DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1** Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2** J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5** Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6** Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7** Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8** J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9** Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10** J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



# Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



## PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1<sup>er</sup> de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires et qu'aux salariés de la branche Famille.

### ARTICLE 1 LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

### ARTICLE 2 LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

### ARTICLE 3 LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

### ARTICLE 4 LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

### ARTICLE 5 LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

### ARTICLE 6 LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

### ARTICLE 7 LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est proscrit et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

### ARTICLE 8 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

### ARTICLE 9 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.



MINISTÈRE  
DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ,  
ET DES DROITS DES FEMMES



### 3.1 Les valeurs communes

#### **Les valeurs portées par l'équipe de chaque crèche garantissent à l'enfant et sa famille un accueil de qualité**

En lien avec les principes de ces chartes, les équipes petite enfance proposent à tous les enfants et leurs familles :

- L'accueil pour tous les enfants dont les enfants atteints d'une maladie chronique et/ou porteur d'un handicap, ou dont les parents sont en parcours d'insertion sociale.
- L'accueil peut être régulier ou occasionnel ou même d'urgence (lorsque cela est possible)
- L'accueil et l'accompagnement des familles sont primordiaux pour une bonne collaboration dans l'intérêt de l'enfant. Les familles sont reçues au sein des structures jusque dans l'espace de vie des enfants à l'arrivée et au départ, des temps d'échanges peuvent être organisés (café-parent, réunion d'information...) afin de favoriser le lien familles-professionnels.
- Des ateliers multiculturels sont proposés au sein des structures, par les équipes auprès des enfants ou par le biais d'intervenants extérieurs (musique, conte, théâtre...).
- Dans un but de prévention santé, les crèches proposent des repas de qualité soit confectionnés par un cuisinier sur place soit livrés par un fournisseur de repas. L'accent est mis sur l'utilisation et la consommation de produits à majorité bio et locaux et sur un équilibre des menus pour les enfants.
- L'utilisation de produits aux normes environnementales pour l'entretien des structures est privilégiée afin de préserver une qualité de l'air et de ne pas perturber le système endocrinien de chaque personne.
- Les professionnels de la petite enfance sont formés tout au long de l'année afin de développer leurs compétences dans le but d'améliorer la qualité d'accueil des enfants et de leurs familles.

L'ensemble des crèches de la CCG propose aux enfants un cadre sécurisant et un espace de vie rassurant pour eux et leurs parents :

- L'aménagement de l'espace est adapté aux besoins et au développement de l'enfant (espaces de jeux, de repos, de repas, de soins...)
- Dans la mesure du possible, les équipes sont stables et les professionnels sont référents de la même section tout au long de l'année.
- Une régularité dans le déroulement de la journée est instaurée (rituels, repères dans le temps et l'espace, anticipation des événements vécus par l'enfant...)
- Un climat ludique et favorable à l'épanouissement de l'enfant est créé.

L'organisation est rythmée selon un planning constant et récurrent qui permet une grande sécurité et installe une relation de confiance mutuelle entre les parents et la crèche.

Chaque équipe attache une attention particulière à prendre en compte l'environnement de l'enfant à l'extérieur de la crèche (son cadre de vie familial) et à être à l'écoute de sa famille et de ses valeurs.

Depuis quelques années, chaque équipe de crèche s'empare du principe de **libre circulation des enfants** à l'intérieur de la crèche. Selon les équipes et les locaux, ce principe est mis en œuvre différemment. Globalement, il s'agit de promouvoir la libre circulation des enfants à

l'intérieur de la crèche ainsi que de l'intérieur vers l'extérieur et inversement. Des espaces spécifiques et diversifiés sont aménagés, ils sont ouverts et sécurisés. Ils permettent aux professionnels de mettre en place un environnement ludique et aux enfants de parcourir la crèche à leur gré et selon leurs besoins.

Cette libre circulation est favorisée tout en conservant le socle de valeurs communes travaillé avec des référents de chaque équipe.

### **3.2 Les grands principes communs sur les points clés de l'accompagnement du jeune enfant**

#### **a. Le respect**

L'équipe de la crèche :

- Respecte l'enfant.
- Est à l'écoute de l'enfant, se met à sa hauteur, utilise un langage adapté.
- Respecte son rythme de vie (sommeil, repas, temps d'adaptation, de séparation...).
- Respecte ses acquisitions motrices et met en œuvre la motricité libre. L'équipe ne brûle pas les étapes de son développement et met à disposition les outils nécessaires à son autonomie.
- Respecte les choix de l'enfant (participer ou non à une activité). Observer, écouter, regarder les autres, c'est aussi participer.

#### **b. L'autonomie**

Qu'est-ce que c'est ? A quoi ça sert ?

Accompagner l'enfant vers l'autonomie, c'est :

- Préparer l'enfant à grandir, à pouvoir faire ses propres choix
- Lui permettre de trouver lui-même la réponse à son besoin.
- Laisser à l'enfant le temps de faire et de faire seul
- Accepter ses maladresses, ses erreurs.
- Sécuriser l'enfant, l'encourager, le rassurer, le valoriser.

#### **= Lui faire confiance**

Favoriser l'autonomie c'est rendre possible les choix de l'enfant. Le professionnel adopte un comportement qui entraîne l'enfant et met en place un environnement qui rend possible cette autonomie. L'acquisition progressive de l'autonomie favorise l'estime de soi et la confiance en soi.

Un enfant autonome est un enfant qui peut répondre seul à ses propres besoins.

Pour accompagner un enfant vers l'autonomie au quotidien, la crèche :

- Aménage un espace qui permette à l'enfant d'évoluer en toute sécurité
- Autorise la prise de risque de l'enfant, autorise certaines explorations tout en maintenant une cohérence d'équipe.
- Favorise la possibilité de faire seul.
- Permet un accès libre aux toilettes, aux lavabos, aux pochettes ou aux sacs à dou-dous ...
- Met à disposition des outils favorisant la possibilité d'être autonome en fonction des moments de la journée (repas, sieste, etc...)
- Favorise les situations de mimétisme en installant des coins de jeux d'imitation. L'enfant est acteur de ce qu'il fait.
- Fait en sorte que devenir autonome soit un jeu
- Favorise l'entraide et incite les enfants à recommencer.
- Fait le lien avec la famille.

- Autorise l'enfant à ne pas avoir envie.

Il est nécessaire de verbaliser les besoins de l'enfant pour qu'il les reconnaisse et apprenne à y répondre. Verbaliser les émotions de l'enfant ou son état physique va également lui permettre de comprendre qu'il peut lui-même trouver une solution à ses besoins.

Verbaliser ce que fait l'enfant lui permet de se sentir valorisé, écouté et reconnu.

Se mettre d'accord en équipe sur ce que l'enfant peut et ne peut pas faire seul évitera les désaccords.

La cohérence (réponse identique par tous les professionnels) permet à l'enfant de se lancer en confiance, d'oser faire seul, sans crainte.

Pour l'enfant, il est essentiel d'être cohérent entre la crèche et la maison dans le rythme d'acquisition de l'autonomie.

Chez les bébés, l'enfant est laissé libre de ses mouvements.

### **c. L'acquisition de la propreté**

L'acquisition de la propreté requiert plusieurs préambules :

- L'enfant doit manifester son envie d'aller seul aux toilettes
- Il doit avoir acquis la maturité nécessaire au niveau de ses sphincters. En général, un enfant est prêt, physiologiquement, quand il sait monter et descendre les escaliers seul, sans se tenir.
- La proposition est faite à l'enfant simultanément entre la maison et la crèche.

A la crèche, l'enfant peut aller, ou non, aux toilettes.

Pour l'aider à franchir cette étape, il est proposé à l'enfant de le changer debout.

Un enfant qui en a envie peut devenir propre en quelques jours. Il ne sert à rien d'imposer ou de dramatiser.

### **d. Les temps d'activités et de jeu libre**

Jouer, c'est le plaisir de la découverte. Le jeu donne la possibilité à l'enfant de se construire. Jouer, c'est grandir.

Différents jeux sont mis en place à la crèche. Ces temps d'activités ou de jeux libres permettent à l'enfant d'expérimenter des situations nouvelles, relationnelles, psychomotrices, sensorielles, et intellectuelles.

Un espace aménagé et adapté à leur développement permet aux bébés d'évoluer et de bouger en toute liberté et en sécurité. Leurs journées sont rythmées par des temps de jeux libres qui stimulent leurs cinq sens et leur désir d'exploration et de découverte.

Chez les moyens et les grands, la journée est rythmée d'activités et de jeux libres. Toutes sont encadrées par l'adulte. L'enfant choisit ou non de faire une activité, il peut avoir envie de rester en jeu libre ou d'observer. Il peut parfois faire plusieurs activités dans la même demi-journée.

Les livres, les chansons, les comptines, les jeux de construction sont des jeux qui associent pensée, langage et émotion. L'adulte donne à l'enfant le goût des histoires. L'enfant découvre

les mots, la langue, nourrit son imaginaire, structure sa pensée et l'enrichit de nouvelles connaissances.

**Les jeux d'imitation dits « jeux symboliques »**, tels que la dînette, la cuisine, l'établi, les poupées aident, à la construction de la personnalité de l'enfant.

Ces jeux répondent à des besoins affectifs. Ils permettent à l'enfant de maîtriser certaines situations en les rejouant. C'est à travers des jeux symboliques que l'enfant apprend à contrôler ses angoisses et à donner libre cours à son imagination et à sa créativité.

Jouer va permettre à l'enfant de mieux comprendre ce qui l'entoure, d'entrer en relation avec les autres, de gérer ses premiers conflits et de se construire.

**Les jeux de construction** sont des activités de temps calmes où l'enfant développe la mémoire et la précision gestuelle, l'attention, la réflexion et la patience.

**Les activités créatives** permettent de laisser libre court à l'imagination de l'enfant. Grâce à du matériel et à des outils adaptés, l'enfant développe sa motricité fine et précise son geste. Il communique par un autre moyen que le langage. Dessin, peinture, graphisme, coloriage, collage permettent à l'enfant d'exprimer des émotions qu'il ne maîtrise pas encore. La peinture c'est le plaisir de laisser une trace à travers différents supports (pinceaux, éponges...).

La pâte à modeler, la pâte à sel ou l'argile par exemple stimulent l'imagination. Le découpage et le collage aident au développement de la motricité fine et à la découverte de sensations tactiles (papier, plumes, graines...).

L'adulte guide l'enfant dans ses activités. Les professionnels proposent, montrent mais ne font jamais à leur place.

Il n'est pas attendu de résultat de la part des enfants. Les enfants expérimentent simplement. La notion de « beau » n'est pas maîtrisée à leur âge. Les enfants ne produisent pas systématiquement quelque chose à rapporter à la maison.

Les jeux d'eau, **les jeux de manipulation** et de transvasement (semoule, maïzena, ...) sont l'occasion de multiplier les expériences sensorielles. Ces manipulations procurent beaucoup de plaisir aux enfants et leur permettent d'appréhender l'espace et les règles physiques qui nous entourent (gravité, apesanteur, horizontalité).

**Les jeux à l'extérieur** sont très complets. Ils répondent aux besoins de bouger, de courir, d'escalader et de manipuler (sable, toboggan, vélos, chariot, poussettes...). Ils permettent également à l'enfant de se confronter à l'autre, d'appréhender le partage et la patience. L'enfant appréhende les premières règles de la vie en collectivité comme de devoir attendre son tour pour descendre du toboggan ou prêter sa pelle ou son seau au copain.

**Des sorties** à l'extérieur de la crèche sont proposées aussi souvent que possible. Elles permettent à l'enfant de s'ouvrir au monde qui l'entoure, d'appréhender de nouvelles situations, de nouvelles émotions et de partager de nouvelles expériences en toute sécurité, accompagné de professionnels connus.

Que ce soit en plein air ou en intérieur, le jeu est donc pour les enfants beaucoup plus qu'un divertissement. C'est un véritable outil d'apprentissage, tout au long de la journée.

L'enfant réalise ses propres expériences jusqu'à en comprendre et à en intégrer les conséquences. L'enfant apprend ainsi à vivre en collectivité mais le jeu reste avant tout un moment de bonheur et de plaisir.

### e. Les temps de transition et les repères

Les repères participent à la sécurité affective de l'enfant. Ils contribuent à la construction de sa personnalité. Ils rassurent l'enfant et lui permettent de se repérer dans le temps et dans l'espace. La mise en place de rituels constants et réguliers, tout au long de la journée, aide l'enfant à se situer.

Le 1<sup>er</sup> temps de transition pour l'enfant est son arrivée dans la crèche. L'enfant se déshabille dans le couloir avant d'aller rejoindre ses copains en section ou dans la pièce de vie commune. Au moment de l'accueil, **un professionnel est au sol avec les enfants pendant qu'un autre est en charge des transmissions.**

Pour repérer le moment du repas, certaines équipes entament une chanson spéciale « repas ». Dans d'autres crèches, le lavage des mains, l'annonce du menu, la mise des bavoirs indiquent à l'enfant que ça va être le moment de passer à table.

Chez les bébés, des rituels sont mis en place de façon individualisée notamment en ce qui concerne le coucher, les repas...

### f. Les soins corporels

Tout au long de la journée, l'enfant accueilli a besoin d'attention et de soins corporels. Les soins sont des moments d'échanges privilégiés et individualisés.

L'ensemble de l'équipe réalise les soins dans un souci d'hygiène, de bien-être et de confort pour l'enfant mais aussi dans le respect de son intimité :

- Avant d'effectuer un soin, il est important de prévenir l'enfant. Respecter la fin de son jeu et lui donner la possibilité de le finir est essentiel
- Comme indiqué plus haut le temps du change permet d'accompagner l'enfant dans son autonomie. Au fur et à mesure qu'il grandit, il lui est proposé de se déshabiller, de se laver, de se coiffer seul, de se changer debout tout en l'accompagnant dans cette démarche.
- Le professionnel explique ses gestes à l'enfant. Verbaliser rassure et sécurise l'enfant.
- L'enfant est respecté dans son intimité et sa personnalité.

La transmission des informations concernant les soins effectués permet d'assurer une continuité avec l'équipe tout au long de la journée et le soir avec la maison.

### g. Les repas

Le moment du repas est un temps convivial, de partage et de découverte. L'équipe favorise le calme pendant les repas pour que ce soit un moment agréable.

Les repas sont livrés par un prestataire extérieur ou confectionnés sur place par un cuisinier. Ils sont proposés aux enfants en tenant compte de leurs habitudes alimentaires, de leur âge et de leur religion (sans porc, sans viande...). Ils sont équilibrés et composés de produits sains, en partie bio et de proximité. Les menus sont définis à l'avance par une diététicienne, pour les crèches livrées, par les cuisiniers pour les autres. Les parents en sont informés le mois qui précède.

En cas de mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), les parents ont la possibilité de fournir le repas.

Les parents fournissent le lait infantile ou maternel et les biberons pour que l'enfant garde ses

repères et ses habitudes. Régulièrement, les parents mettent à jour une fiche alimentaire proposée par la structure indiquant les nouveaux aliments introduits par les parents à la maison. Celle-ci reste à la disposition de l'équipe et des parents.

Chez les bébés, le repas se déroule de façon individuelle en face à face avec l'adulte. Il est important que l'enfant et l'adulte soient bien installés.

Le rythme de l'enfant est respecté. Si l'enfant dort, il ne sera pas réveillé pour manger. Le biberon est donné dans les bras, les repas dans les transats ou à table, selon le développement psychomoteur de l'enfant.

Quand les enfants commencent la diversification alimentaire, les professionnels conseillent aux parents d'introduire en priorité les légumes qui reviennent régulièrement au menu de la crèche. Ainsi, l'enfant pourra plus rapidement manger le repas diversifié proposé par la crèche.

Avant de passer à table, les enfants se lavent les mains. Un rituel est instauré par l'équipe (chansons, histoires...). Le temps du repas est un temps propice à l'acquisition de l'autonomie de l'enfant. Il peut se servir seul, manger à son rythme et selon ses envies. S'il ne veut pas, on ne le force pas.

A la fin du repas, un gant de toilette est donné à chaque enfant qui essaie de se débarbouiller seul, puis avec l'aide de l'adulte si besoin.

#### **h. Le sommeil**

Parce que dormir est un besoin vital, le sommeil de l'enfant est très important. Il est réparateur, autant que constructeur. Pour certains enfants, le lit est le royaume du doudou et de la rêverie, c'est pour eux un réel plaisir d'aller se reposer. Pour d'autres, au contraire, chaque endormissement est source d'angoisses ou de panique.

Une sieste faite par un enfant qui en a besoin, en tout début d'après-midi a un effet bénéfique sur son humeur et son comportement. Elle évite un état d'irritabilité ou une fatigue excessive en fin d'après-midi qui peut amener une opposition au coucher. Elle lui permettra de s'endormir, parfois un peu plus tard, certes, mais plus calmement le soir.

Les siestes de la maison et celles de la crèche ne peuvent pas se comparer. L'enfant à la crèche a souvent envie de profiter de sa journée et dort souvent moins longtemps qu'à la maison. Parfois, c'est l'inverse, l'enfant est rassuré de dormir avec la présence d'un adulte ou de ses copains et dort plus longtemps.

A la crèche, chaque enfant a son propre lit dans le dortoir, c'est un repère. Les enfants ne dorment pas dans le noir complet. Cela permet aux enfants de distinguer le sommeil de la nuit de celui de la journée. De plus, cela permet aux professionnels de voir les visages des enfants et aux enfants de pouvoir se lever seul de leur lit pour sortir du dortoir.

L'enfant qui ne dort pas n'est pas obligé de rester dans son lit. Il est cependant invité à se reposer à l'occasion d'un temps calme (coin lecture, tapis, coussins...).

Les réveils se font de façon échelonnée et les enfants regagnent à leur rythme l'espace de vie. Nous respectons le rythme de chaque enfant. Nous sommes vigilants pour repérer les signes de fatigue (pleurs, frottement des yeux, bâillement...).

Quand l'enfant grandit, son besoin de sommeil s'espace. Cependant, **si l'enfant a besoin de dormir le matin, nous respectons son rythme quel que soit son âge.**

### **i. L'importance de l'objet transitionnel**

Quel que soit son âge, un enfant a toujours besoin de réconfort et cela à différents moments de la journée. Le doudou reste à disposition dans la crèche. Toutefois il est suggéré à l'enfant de se détacher progressivement de celui-ci (au moment des activités, du repas, etc.).

Le doudou a une fonction tranquillisante et sécurisante, nécessaire à l'endormissement. Cela favorise un sommeil de qualité. Même s'il n'y a pas de doudou à la maison, il est important d'en avoir un à la crèche car il fait le lien entre l'enfant et sa famille.

### **j. La motricité libre**

Stimulés ou pas, les bébés en bonne santé parviennent à marcher sans que l'on ait besoin de leur apprendre. Le bébé parvient en moins de deux ans à maîtriser suffisamment son corps pour se déplacer debout sur ses deux jambes !

Cet apprentissage se fait de manière progressive, à travers des étapes bien définies qui permettent à l'enfant d'arriver à la position debout en toute sécurité et à utiliser la marche de manière automatique tout au long de la journée, avec de plus en plus d'assurance. Toutefois l'attitude des adultes qui les entourent peut soit favoriser soit freiner l'installation d'une bonne motricité.

Mieux observer les bébés permet de mieux comprendre les étapes essentielles à un développement psychomoteur harmonieux.

### **Les comportements et les actions des professionnels :**

- L'observation de l'enfant est précise et pertinente, l'enfant est accompagné verbalement dans ses acquisitions
- L'autonomie de l'enfant est grande, l'adulte aide peu l'enfant physiquement.
- L'aménagement de l'espace est réfléchi pour que l'enfant puisse faire seul.
- Les « prises de risque » sont autorisées mais maîtrisées
- L'enfant inquiet en position de plat-dos est rassuré par la présence du professionnel qui est auprès de lui sans pour autant être systématiquement pris dans les bras. Les professionnels peuvent aussi s'allonger près de l'enfant.
- Les enfants sont pieds nus dans la crèche
- Portiques, transats et tapis en tissus sont utilisés **de façon raisonnée** pour ne pas entraver les mouvements du bébé.
- Des parcours de motricité avec le mobilier de la crèche (type chaises, tables, coussins...) sont régulièrement installés à l'initiative des enfants eux-mêmes.
- De gros coussins sont posés au sol pour que les enfants puissent se jeter dessus.
- Les enfants sont installés sur le dos (y compris parfois les moyens et les grands !) On constate que les enfants sont moins à l'aise dans leur corps et dans leurs déplacements quand ils n'ont pas fait de plat-dos.
- L'enfant qui se déplace sur les fesses est régulièrement remis à plat-dos de façon à lui

redonner de bons réflexes.

- L'enfant n'est pas assis ou maintenu assis par des coussins tant qu'il ne sait pas se mettre seul en position assise.

**Les parents sont informés de l'importance de respecter les étapes du développement de l'enfant :**

- Des affiches ont été mises en place pour les parents
- Le lien du site internet de Michèle FORESTIER est transmis aux parents
- Le sujet est discuté avec les parents lors de l'adaptation

**k. Les limites et les interdits**

**Autorité** = poser un cadre, donner des limites = guide, référence, capacité à prendre des décisions, des responsabilités...

Le cadre et les limites constituent le point d'appui du développement et de l'épanouissement de l'enfant. Ils permettent la construction de l'identité de l'enfant et structurent sa personnalité.

Le cadre, les règles sont un acte éducatif. L'enfant se construit, grandit et se socialise quand le cadre est sécurisant.

Des règles, des limites existent dans toutes les crèches même si elles ne sont pas les mêmes partout. Pour être sécurisantes, elles doivent cependant être cohérentes au sein d'une même équipe.

Les interdits sont posés par l'adulte. L'enfant va les expérimenter, se confronter à eux pour les intégrer et les faire « siens ».

Attention à la généralisation des interdits, rien n'est figé. Les interdits, les règles changent en fonction de l'âge de l'enfant, de son développement, etc. De la même façon, trop d'autorité peut nuire à l'enfant et le bloquer dans ses actions.

Poser des limites, c'est poser un cadre qui doit être structurant et non inhibant.

Les permissions doivent permettre à l'enfant d'intégrer ce que l'on attend de lui. Les permissions indiquent le chemin à suivre.

**L'équipe est cohérente :**

- Tous les professionnels se mettent d'accord sur ce qu'on laisse faire et ce qu'on ne laisse pas faire.
- Poser et reposer le cadre en équipe régulièrement.
- Importance des transmissions quotidiennes. Echanger, discuter.

**Le professionnel verbalise, il/elle:**

- contient les émotions
- pose des interdits, des règles simples et claires
- s'assure que l'enfant a compris
- dit à l'enfant ce qu'il/elle ressent quand il transgresse la règle
- formule des permissions.
- sait dire stop
- valorise les comportements attendus
- encourage l'enfant quand il respecte les règles

- se déplace pour expliquer
- se met au niveau de l'enfant pour lui parler
- positive. Il/Elle n'utilise pas systématiquement le « non » et le « ne...pas ».

#### **La contenance :**

- Accueillir l'enfant dans ce qu'il vit et lui en dire quelque chose
- Quand toute la journée, l'enfant cherche les limites, cela veut peut-être dire qu'il a besoin d'être contenu (physiquement)
- L'enfant cherche la solidité de l'adulte

#### **Et quand l'enfant dépasse les limites ?**

- L'enfant est prévenu des conséquences du non-respect des règles.
- Il arrive qu'il enfreigne quand même la règle. Il teste les limites, il dépasse le cadre et c'est normal. Quand cela devient excessif, cela nécessite que l'adulte le reprenne.
- Les « sanctions\* » doivent alors être adaptées à l'âge de l'enfant et doivent viser la réparation de la faute commise.
- Elles doivent être annoncées à l'avance, prévues, connues de l'enfant, en lien direct avec un interdit et appliquées systématiquement.
- Possibilité de mettre l'enfant à l'écart du groupe en verbalisant
- Possibilité de passer le relais à une collègue.
- Rendre l'enfant « acteur de ce qu'il fait ».

\* SANCTION // PUNITION : DEFINITIONS D'ELISABETH MAHEU DANS SON LIVRE « SANCTIONNER SANS PUNIR » :

**La punition** est l'expression d'un rapport de force dans lequel l'adulte exerce son pouvoir sur l'enfant. Elle peut paraître arbitraire car elle dépend du bon vouloir de l'individu en position de supériorité (de son niveau d'agacement ou de fatigue, de sa préférence pour tel enfant avec lequel il sera plus souple, de son rejet de tel autre enfant qui sera systématiquement et sévèrement puni...).

Par opposition à la punition, **la sanction** peut être définie comme « la conséquence prévue à l'avance d'une infraction ou d'un non-respect d'une règle ou d'une loi explicitement formulée et reconnue » (Jean-Pierre Carrier – Docteur en Sciences de l'Education). Les comportements non acceptés ainsi que les sanctions correspondantes sont donc définis au préalable.

Les réparations (symboliques – comme une lettre d'excuse, ou matérielle – comme la réparation d'un objet cassé ou le nettoyage d'une maladresse) sont connues et adaptées au type et à la gravité de l'infraction ainsi qu'à l'âge de l'enfant.

#### **Faire le lien avec la famille :**

- Connaître les règles de la maison permet souvent de comprendre le comportement d'un enfant réfractaire.
- Echanger avec les parents sur l'importance du cadre dans la construction de leur enfant.

*« Ou cette idée d'une éducation « découverte » qui laisserait aux enfants la place d'essayer et de se tromper, de faire des expériences, de prendre des initiatives, le tout dans un cadre assuré par des parents et des professionnels qui autorisent mais ne transigent pas sur leur sécurité. »*

## 4- Le projet social

### 4.1 Les caractéristiques du territoire d'implantation de la structure

Située en région Auvergne-Rhône-Alpes, la Communauté de communes du Genevois est un territoire du nord du département de la Haute-Savoie possédant une frontière naturelle avec le département de l'Ain en son extrémité ouest et une frontière politique avec le Canton de Genève, membre de la confédération helvétique (Suisse), au Nord. Entre les plaines rhodaniennes et ses reliefs (mont Salève et mont Vuache), l'altitude varie entre 327 mètres à Vulbens et 1 380 mètres sur la commune de Beaumont.

La Communauté de communes du Genevois, créée en 1996, est aujourd'hui composée de 17 communes que le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) a classé de la manière suivante :

- La ville-centre de Saint-Julien-en-Genevois, représentant un tiers des habitants de la CCG ;
- Les cinq bourgs : Collonges-sous-Salève, Viry, Valleiry, Vulbens et Beaumont ;
- Les onze villages : Archamps, Bossey, Chênex, Chevrier, Dingy-en-Vuache, Feigères, Jonzier-Épagny, Neydens, Présilly, Savigny, Vers.

Le territoire comporte encore des caractéristiques rurales mais il est confronté à un très fort accroissement démographique. D'un point de vue socio-économique, le territoire dispose d'une grande attractivité de par sa proximité avec la Suisse. Sa population active est à majorité composée de frontaliers. Cette proximité a néanmoins aussi des conséquences négatives puisqu'elle engendre un coût de la vie élevé et en fait un territoire à fortes inégalités sociales.

L'augmentation démographique forte et constante fait que le territoire se situe bien en dessous de la moyenne nationale en termes de modes de garde par enfant de moins de 3 ans :

- D'une part parce que, contrairement au niveau national, la part du nombre d'enfants de moins de 3 ans continue à augmenter et augmente plus vite que la population globale du territoire.
- D'autre part, parce que toutes les créations de places en crèche collective publique ou privée depuis 2015 se sont vues annulées par l'accélération des pertes de places en accueil individuel

Ce faible taux de couverture est à mettre en parallèle avec le fort besoin en modes de garde que connaît le territoire du fait de son dynamisme démographique et de l'attractivité de la Suisse voisine :

- Une hausse continue du nombre d'enfants de moins de 3 ans depuis 2012 (+31% entre 2012 et 2019 alors que ce nombre baisse de 7.70% au niveau national sur la même période)
- Une variation annuelle de la population beaucoup plus forte qu'au niveau national (+2.5% contre +0.1% entre 2013 et 2019) essentiellement due au solde des entrées et sorties.

Le constat décrit pour le secteur de la petite enfance peut s'appliquer à la plupart des autres services publics et privés. Le partenariat s'inscrit donc dans un contexte de fort turn over et de difficultés de recrutement essentiellement liés à la difficulté à se loger et à vivre dans cette bande frontalière lorsque l'on travaille côté France.

Le besoin en mode de garde est important et nombre de familles se retrouvent en difficultés.

### 4.2 L'intégration de la structure à son environnement et le maillage avec l'offre de service de ses partenaires

Les crèches sont réparties sur l'ensemble du territoire de la CCG. Parfois en centre-ville et parfois à la campagne, chaque structure mène un travail en collaboration avec des partenaires extérieurs tels que les bibliothèques, le Relais Petite Enfance (RPE), les Maisons de la

Jeunesse et de la Culture (MJC), la ferme, l'école... etc. Cela permet à l'enfant de découvrir son environnement proche. Des actions sont mises en place entre les écoles maternelles et les crèches afin de faciliter la transition des enfants en dernière année de crèche.

#### **4.3 Les modalités de participation des familles**

L'équipe de la structure d'accueil ne se substitue pas aux parents. Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant.

Les professionnels de la petite enfance apportent :

- Sécurité
- Bien-être et confort
- Epanouissement
- Autonomie
- Soutien à la parentalité
- Neutralité et égalité envers tous les enfants
- Ecoute et attention
- Individualité

Une collaboration étroite entre les parents et l'équipe de la crèche est nécessaire afin de bien connaître l'enfant, de mieux le comprendre et de respecter ses besoins.

Dans ce cadre, les transmissions parents/professionnels le matin et le soir sont primordiales. Elles permettent de maintenir une continuité éducative dans la journée de l'enfant.

Les crèches sont aussi des espaces d'échanges sociaux. Ces lieux ont pour but d'aider l'enfant à grandir, de l'accompagner dans son développement, de l'aider à construire son identité, de le guider vers l'autonomie et de l'accompagner dans la vie en société.

Accompagner l'enfant dans ses apprentissages en respectant son individualité d'une part et la réalité institutionnelle d'autre part, ne peut se faire qu'en étroite collaboration avec les familles.

Un premier temps de rencontre permet aux parents de visiter les locaux, d'échanger avec l'équipe et de découvrir le fonctionnement de la crèche. Il permet également à l'équipe de prendre connaissance des habitudes de vie de l'enfant et des valeurs de la famille. C'est le moment où se créent les premiers liens entre la famille et la crèche.

#### **Les temps forts entre parents et professionnels :**

L'échange entre les familles et la structure est essentiel pour construire une relation de confiance sans jugement tout au long des années de crèche de l'enfant.

Pour établir une relation de confiance, des moments de partage, conviviaux, sont organisés dans les structures de la CCG.

Il peut s'agir de réunions d'informations, de « cafés-parents », de sorties, d'événements ponctuels, de fêtes de fin d'année et d'autres temps, différents selon les années et les équipes.

#### **Les transmissions**

De façon générale, le temps des transmissions permet de vivre la séparation de façon sereine et confiante pour l'enfant et son parent. Il est important de prévoir le temps nécessaire à des transmissions de qualité.

Parents et professionnels doivent être entièrement disponibles pour ce moment essentiel. Des transmissions régulières et précises entre le parent et le professionnel permettent un suivi quotidien de qualité et respectueux du rythme et du développement de l'enfant.

Il s'agit également d'apporter à l'enfant les informations nécessaires au bon déroulement de

sa journée et à sa sécurité affective. Qui viendra le chercher ? Quand ? Quel rituel pour le « Au Revoir » ?

Le soir, les transmissions permettent à l'équipe de raconter la journée de l'enfant, d'informer de ses nouvelles acquisitions et de valoriser ses progrès. Cela peut aussi être, pour les professionnels comme pour les parents, le moment d'exprimer ses inquiétudes ou questionnements quant à l'évolution de l'enfant.

#### **4.4 Les dispositions prises pour permettre à des familles rencontrant des situations particulières d'être accueillies dans la structure**

##### **a. Les modalités pour faciliter l'accueil des enfants de familles en situation d'insertion sociale ou professionnelle**

Afin de réduire les inégalités sociales en matière d'accueil du jeune enfant, la CCG prend en compte ce critère dès l'attribution afin de renforcer l'accès des familles les plus précaires aux modes d'accueil. Une fois la famille accueillie dans une des crèches, la direction et l'équipe l'accompagnent pour une bonne compréhension du règlement de fonctionnement et une bonne adaptation du contrat à ses besoins.

##### **b. Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique**

L'accueil en collectivité d'enfants atteints de troubles de la santé est évalué par le médecin référent de la crèche avant son admission, le cas échéant. Il évalue les besoins de l'enfant et élabore avec la direction, les parents, le médecin traitant de l'enfant, le référent santé et accueil inclusif et l'équipe, un projet d'accueil individualisé (PAI).

##### **c. Les modalités d'accueil d'urgence**

Dans l'absolu, le service petite enfance fait son possible pour proposer une place à des familles en situation d'urgence (c'est-à-dire dont le besoin n'a pas pu être anticipé). Nous sommes néanmoins sur un territoire où l'offre est bien en-deçà du besoin et nos crèches sont rapidement complètes. Selon la période de l'année, la réponse aux besoins urgents va donc s'en trouver plus ou moins compliquée.

#### **4.5 Les activités de la structure afin de l'inscrire dans une démarche en faveur du développement durable**

Les crèches de la Communauté de Communes du Genevois intègrent dans leur fonctionnement une dynamique en faveur du développement durable :

- Afin de lutter contre les perturbateurs endocriniens, les crèches se dotent de mobilier petite enfance répondant à un grand nombre de normes écoresponsable en petite enfance (bois issus de forêts durables, mobiliers contenant une peinture sans vernis ni solvants...).
- Pour le nettoyage, afin d'assurer la propreté des locaux et limiter la propagation de microbes, nous utilisons au quotidien des produits non nocifs afin de veiller à préserver une qualité de l'air pour les enfants et professionnels des crèches. Plusieurs de nos crèches favorisent le lavage au vinaigre blanc, au savon noir, à la vapeur...
- La vaisselle plastique utilisée au sein des crèches est remplacée au fur et à mesure par de la vaisselle en verre, inox et porcelaine.

- Pour les repas des enfants servis en crèche, nous nous efforçons de consommer un maximum de produits locaux avec nos fournisseurs. Les commandes sont ajustées en permanence afin de limiter le gaspillage alimentaire.
- Dans plusieurs crèches, les enfants ont à disposition une gourde pour s'hydrater afin de limiter l'utilisation de vaisselle.
- Des actions en termes de gestion de déchets sont menées au sein des crèches tels que le compostage, le tri des déchets, la récupération et la réutilisation...
- Pour le change des enfants, les crèches s'efforcent d'utiliser des couches écologiques.

Un groupe de travail est mené au sein des services de la Communauté de Communes du Genevois dans le cadre de l'élaboration du « Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés » afin de faire un état des lieux des actions menées à ce jour ainsi que des propositions d'actions à développer au sein des services. Certaines propositions d'actions pourront être menées sur les différentes crèches de la Communauté de Communes.

## Les modalités de suivi du projet d'établissement

Le présent règlement annule et remplace-le(s) précédent(s) projet(s) et prend effet à la date de sa signature

Date 23/02/2023

Signature et cachet

Le Président de la Communauté de Communes du genevois  
Monsieur Pierre-Jean CRASTES



DOCUMENT VISE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL :

- DATE
- CACHET
- SERVICE
- NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE
- SIGNATURE

DOCUMENT VISE PAR LA CAF :

- DATE
- CACHET
- SERVICE
- NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE
- SIGNATURE

**ANNEXE :** Un exemple de livret d'accueil pédagogique, celui de la crèche Pom d'Api



# LIVRET D'ACCUEIL

## CRÈCHE

### POM D'API



## LE SERVICE PETITE ENFANCE

**La crèche Pom d'Api** s'inscrit au cœur du service petite enfance de la Communauté de communes du Genevois (CCG). Sur le territoire de la CCG, plusieurs établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) accueillent les enfants âgés de 10 semaines à leur entrée à l'école. Ils ont pour mission de répondre au mieux à la pluralité des demandes des familles quelles que soient leurs activités (travail, recherche d'emploi, activités diverses...).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la gestion administrative de l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant est centralisée au siège de la CCG. Le service petite enfance est constitué pour sa partie « accueil collectif », d'une responsable du pôle social, d'une coordinatrice petite enfance et d'une secrétaire que vous pouvez facilement contacter par mail pour tout renseignement administratif ([petite-enfance@cc-genevois.fr](mailto:petite-enfance@cc-genevois.fr)).

L'accueil des enfants dans les structures se fait conformément au projet d'établissement des structures qui a été élaboré par les équipes et qui est mis à disposition des parents.



## LE TEMPS D'OUVERTURE

La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

La crèche ferme ses portes à 18h30, merci de respecter cet horaire afin de laisser aux professionnelles le temps de ranger la structure.

La crèche sera fermée 7 semaines et 3 journées pédagogiques par an.

## LES ARRIVEES ET LES DEPARTS

Vous pouvez déposer votre enfant entre :

07h30 et 09h00 ou 12h00 et 12h15

Les départs se font entre :

12h00 et 12h15 ou 16h00 et 18h30

Merci de nous prévenir en cas de retard ou de changement d'horaire prévu au contrat.



### L'équipe éducative

- 1 Infirmière directrice de la structure
- 1 Éducatrice de jeunes enfants directrice adjointe
- Auxiliaires de Puériculture
- Accompagnants Éducatif Petite Enfance
- 2 Agents techniques

## MA JOURNEE A LA CRECHE

- 7h30-9h00 Accueil des enfants
- 9h15 Proposition d'un petit rituel chansons pour se dire "Bonjour"
- 9H15-11h Ouverture des différents univers avec libre circulation des enfants dans la structure.
- 10h45-11h Les enfants retournent dans leur univers de référence  
Passage à la salle de bain si besoin change et lavage des mains  
Rituel histoire avant le repas
- 11h Les enfants s'installent à table pour le repas
- 12h Change et passage au toilette
- 12h20 Rituel histoire avant la sieste
- 12h30 Sieste des enfants en présence des professionnelles
- En début d'après midi les enfants se lèvent selon leur rythme
- 15h30 Goûter des enfants
- 16h-18h30 Premiers départs et proposition d'atelier dans les différents univers
- 18h30 fermeture de la crèche

### Convivialité

Nous mettons en place des projets avec des intervenants : musicien, conteuse, bibliothécaire, spectacles...

Nous participons au mois de mars au festival "Couleurs d'enfance !"

Des ateliers, des sorties et des rencontres parents enfants et professionnels sont proposés.

## Le respect et la continuité éducative

Le respect est la valeur primordiale pour construire une relation de confiance entre les familles et l'équipe. Les professionnels s'engagent à respecter votre histoire familiale, vos habitudes de vie, votre culture, ainsi que les choix éducatifs. Cependant nous ne pourrons pas toujours répondre à vos demandes : la maison et la crèche sont deux lieux différents.

Il est important que vous respectiez également le travail des professionnels, le fonctionnement et le projet de la structure. L'enfant a besoin de sentir que ses parents et les professionnels sont dans une confiance mutuelle. La communication entre l'équipe et les familles est donc essentielle pour que l'enfant s'épanouisse dans la structure.

Parents et professionnels s'engagent dans une relation de respect, de transparence, d'écoute et de confidentialité.

## LA LIBRE CIRCULATION DES ENFANTS

Le projet pédagogique des crèches de la CCG vise à favoriser le développement de « l'itinérance ludique ». Il s'agit de promouvoir la libre circulation des enfants à l'intérieur de la crèche ainsi que de l'intérieur vers l'extérieur et inversement.

Des espaces spécifiques sont aménagés, ils sont ouverts et sécurisés. Ils permettent aux professionnels de mettre en place un environnement ludique et aux enfants de parcourir la crèche à leur gré et selon leurs besoins.

## LA FAMILIARISATION

La familiarisation est essentielle dans l'accueil de votre enfant à la crèche. C'est une période transitoire favorisant la rencontre entre enfant, parents et professionnelles dans un nouvel environnement d'accueil collectif. C'est un moment individualisé accordé aux familles accueillies sur les différents temps de vie au sein de la structure. Le but est de se découvrir et d'apprendre à se connaître.

Ces moments de partage sont propices à l'écoute, à l'observation et aux échanges afin d'obtenir des renseignements sur les pratiques familiales. Elle permet d'établir une relation de confiance entre la famille et l'équipe de professionnelles.

Elle se déroulera sur 1 ou 2 semaines selon les besoins de votre enfant et des vôtres.

? Les 3 premiers jours : 2 heures avec l'un des deux parents.

? Le 4ème jour : 3 heures. Si le parent se sent prêt il part un petit moment dans la matinée et il revient sur le temps du repas.

? Le 5ème jour : nous proposons une journée qui se rapproche du contrat de votre enfant.

Merci de ne pas utiliser votre téléphone portable.



## Les bébés

Pour une meilleure connaissance des bébés 2 professionnelles sont référentes du groupe. Pour les siestes et les repas nous suivons le rythme de l'enfant. Nous pratiquons la motricité libre; selon l'âge du bébé:

- position allongée sur le dos (sur un tapis ferme) afin de faciliter les mouvements (jeux, tissus autour d'eux).
- évolution au sol librement
- pas d'installation si l'enfant ne sait se mettre seul (= position assise ou verticalisation).

Les professionnels sont souvent assis au sol pour les rassurer, les accompagner et les encourager.

Dès que votre enfant se déplacera il partira seul à la découverte des différents univers de la structure vivre de nouvelles expériences et faire de nouvelles rencontres.

## Les moyens-grands

Évoluent en itinérance ludique. Chaque enfant a un univers de référence ou il mange, dort avec trois professionnelles fixes (= repère et sécurité).

Pour les repas nous suivons l'évolution de l'enfant nous l'aidons si besoin puis au fil des mois, nous le sollicitons afin d'être de plus en plus autonome.

L'enfant mange en plateau repas:

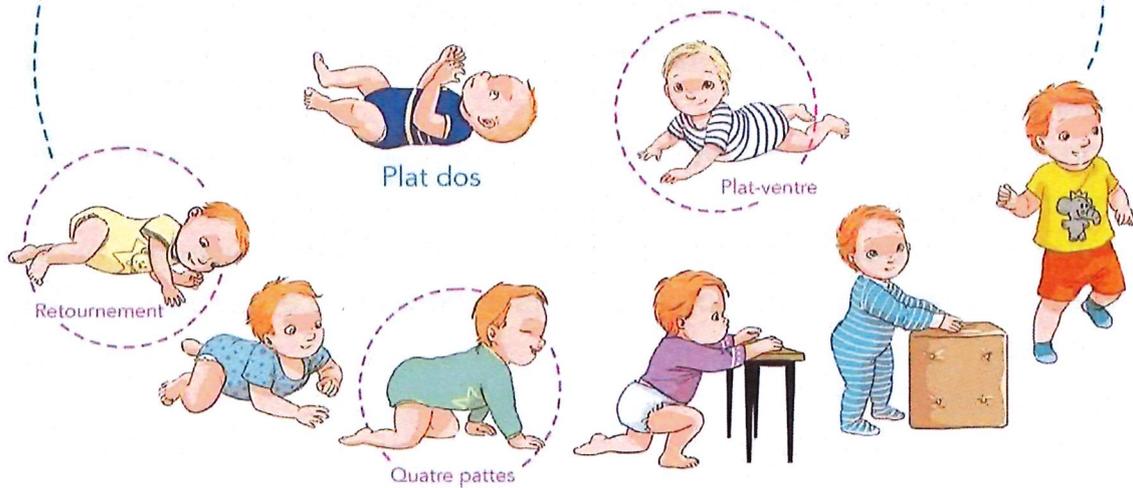
- il est libre de manger les plats dans l'ordre qui lui plaît. Cette notion de plaisir est primordiale.
- c'est lui permettre de laisser libre cours à sa curiosité naturelle.

Pour les siestes nous suivons le rythme de l'enfant. La plupart sont couchés à 12h30. Ils ont leur propre lit sauf les enfants venant occasionnellement. Les professionnelles les accompagnent par leur présence rassurante dans le sommeil. Nous ne réveillons pas un enfant qui dort car le sommeil est ressourçant.

# LA MOTRICITE LIBRE

## La construction de la marche

Les étapes fondamentales de la naissance aux premiers pas



### 😊 Des conseils :

Installez votre bébé à plat dos sur un support ferme afin qu'il puisse bouger



Utiliser les actes de la vie quotidienne pour l'aider à bouger :

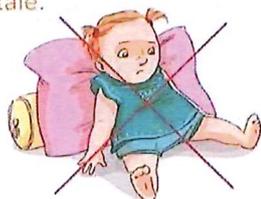


Dès qu'il se déplace, lui donner de l'espace et le laisser expérimenter



### ⚠ Attention!

Ne pas poser votre bébé assis au sol s'il ne sait pas se déplacer à l'horizontale.



Ne pas mettre votre bébé dans un youpala...



Ne pas encourager votre bébé à pousser sur ses jambes ou à marcher.



<http://marianne-berger.ultra-book.com>

Dessins et textes tirés du livre de Michèle Forestier «De la naissance aux premiers pas» (Editions Erès)

## L'AMENAGEMENT DES ESPACES

Pour favoriser la libre circulation des enfants dans la crèche, les espaces de vie sont aménagés de la façon suivante :

- Un espace moteur : cet univers est prioritaire. C'est le plus grand et le plus lumineux. Il est accessible en permanence à tous les enfants (bébés, moyens et grands). Les enfants peuvent courir, grimper, sauter, lancer, glisser, marcher à quatre pattes, etc.
- Un espace « bébés » : cet univers permet la mise en sécurité du groupe des bébés tout en permettant une ouverture vers les autres espaces en cours d'année. C'est un espace modulable. Un éclairage naturel y est favorisé.
- Des espaces de découvertes et de créations : ces espaces permettent la création artistique dans lesquels il sera possible de faire de la manipulation, d'expérimenter la construction et la déconstruction d'objets.
- Des espaces d'imitation : ces espaces permettent de faire semblant.
- Des espaces sensoriels : ces espaces permettent d'installer une ambiance sonore, lumineuse et tactile.
- Un espace extérieur : utilisé tout au long de l'année, les enfants peuvent entrer et sortir dans le jardin de la crèche selon leurs envies.



## LE DOUDOU ET LA TETINE

Ils font le lien entre la maison et la crèche permettant à l'enfant d'être d'avantage sécurisé. Le doudou à un effet apaisant, il aide l'enfant a passer des étapes et à grandir. La tétine répond également au besoin de succion.



### La place des familles

Les parents sont invités à participer à la vie de la structure :

- lors de la familiarisation
- Lors de fêtes
- Lors de sorties
- Lors de moments de partages et d'échanges

### Les traitements médicaux

Tous médicaments (homéopathie ou achetés en libre-service) ne peuvent être donnés en crèche. Nécessité d'avoir une ordonnance.

L'éviction de la collectivité pour certaines pathologies est une obligation réglementaire(voir règlement de fonctionnement).

## LE TROUSSEAU

- Des tenues de rechange complètes adaptées à la saison
- Une paire de chaussons
- Une casquette ou un chapeau
- Un petit maillot de bain
- Une gourde plastique
- Les produits d'hygiène spécifiques à l'enfant si besoin (produit lavant, crème individuelle ou autre)

## INTERDITS

Les bijoux (collier d'ambre, boucle d'oreille...), les attache-tétines, les barrettes et autres petits objets sont interdits dans la crèche. Les élastiques basiques sont tolérés mais ils seront enlevés pendant la sieste.

## PRATIQUE

Il existe des sites internet qui proposent des étiquettes thermocollantes pour noter le nom et prénom de votre enfant pour les vêtements, biberons, tétines et doudou.

Plier sa poussette dans le local c'est respecter les autres parents.



Le projet pédagogique détaillé et complet de chaque structure est disponible pour toutes les familles qui en feront la demande auprès de l'équipe.



---

**CRECHE POM D'API**  
3 rue du Jura  
74160 Saint-Julien-en-Genevois  
04 50 04 05 01

**SERVICE PETITE ENFANCE**  
**Communauté de communes du Genevois**

**04 50 95 91 40**  
[petite-enfance@cc-genevois.fr](mailto:petite-enfance@cc-genevois.fr)



abonnez-vous à la newsletter de la Communauté de communes depuis notre site internet [www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr)



**SERVICE PETITE ENFANCE**  
Communauté de communes du Genevois  
04 50 95 91 40  
petite-enfance@cc-genevois.fr

**38 Rue Georges de Mestral**  
**Archparc – Bâtiment Athéna – Entrée 2**  
**74160 ARCHAMPS**

(pour l'envoi d'un courrier postal, indiquer  
74166 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS CEDEX)